

4 juin 2018

**Remise des Trophées Risques Chimiques Pros**  
**2 entreprises récompensées dans la région Rhône-Alpes**  
**pour la prévention des risques chimiques**  
**par l'Assurance Maladie - Risques professionnels**

*Lors de Préventica à Lyon, salon dédié à la santé et la sécurité au travail qui s'est déroulé du 29 au 31 mai, a eu lieu la remise des Trophées Risques Chimiques Pros. Lancés le 15 janvier dernier par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, ces trophées valorisent et récompensent l'action des entreprises engagées dans la réduction de l'exposition de leurs salariés aux risques chimiques. Deux entreprises, accompagnées par la Carsat Rhône-Alpes, ont été récompensées pour leur action.*

**Six entreprises récompensées, dont 2 dans la région Rhône-Alpes**

Les Trophées Risques Chimiques Pros, remis hier aux six lauréats par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, valorisent l'action des entreprises engagées dans la **réduction de l'exposition de leurs salariés à quatre agents cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR)** : les émissions de moteur diesel, les fumées de soudage, le perchloroéthylène et le styrène.



Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, avaient la possibilité de concourir à la première édition de ce concours, dans une des quatre catégories. Au total, **50 entreprises se sont inscrites et 2 d'entre elles ont été récompensées** dans la région Rhône-Alpes :

● **Catégorie « styrène » : Liteboat, à Pontcharra (38)**

Liteboat est spécialisée dans la conception et la fabrication de bateaux-avirons pouvant mesurer de 5 à 11m de long. Son ambition : offrir à ses clients des produits innovants et de qualité mais aussi garantir les meilleures conditions de travail à ses salariés. L'entreprise construit ses bateaux grâce à des matériaux composites, une technique par infusion et une mise en œuvre de la résine sous vide en circuit fermé, qui permet de limiter les émissions de produits styréniques.

[> Retrouvez la vidéo du lauréat](#)

● **Prix spécial du jury : AFPMA Formation, à Péronnas (01)**

L'AFPMA est le pôle de formation des industries technologiques de l'Ain. Il est composé d'un espace de 2 500 m<sup>2</sup>, équipé de 28 cabines et du dernier cri en matière de technologie.

[> Retrouvez la vidéo du lauréat](#)

Quatre autres entreprises ont été par ailleurs récompensées :

- Catégorie « perchloroéthylène » : Teinturerie Pagès, à Gif-sur-Yvette (91)
- Catégorie « fumées de soudage » : Ygnis Industrie, à Cauroir (59)
- Catégorie « émissions de moteur diesel » : Contrôle technique automobile Midi-Pyrénées, à Toulouse (31)
- Prix innovation du jury : Auto Bilan France, à Trappes (78)

[> Retrouvez l'ensemble des vidéos des lauréats](#)

Le jury a ainsi désigné le meilleur projet dans chaque catégorie selon plusieurs critères : l'engagement de l'entreprise, l'implication des salariés, la démarche de prévention, les actions mises en place, leur caractère innovant...

## **Agir pour la prévention des risques chimiques**

L'exposition à certains agents chimiques, et en particulier les CMR, conduit à des effets immédiats ou différés sur la santé. C'est pourquoi les risques chimiques sont **l'une des priorités de la politique de prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels**, acteur référent de la santé et sécurité au travail, qui accompagne les entreprises dans la prévention de l'exposition à ces 4 CMR depuis 2014.

En 2016, grâce au programme CMR :

- 50 % des 600 établissements ciblés avaient mis en place des équipements de protection et des actions de sensibilisation à la prévention des risques d'exposition aux fumées de moteur diesel ;
- 50 % des 1 900 pressings ciblés avaient remplacé leur machine au perchloroéthylène par des machines à l'aquanettoyage ;
- 38 % des 2 000 établissements en chaudronnerie ciblés avaient progressé significativement dans la prévention des expositions aux fumées de soudage.

**Retrouvez tous les détails dans la [brochure](#) en pièce jointe**

### **À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et de la Carsat Rhône-Alpes**

L'Assurance Maladie – Risques professionnels est la branche de la Sécurité Sociale qui garantit la santé et la sécurité au travail des 18,4 millions salariés des entreprises de l'industrie, du commerce et des services. Elle exerce trois missions complémentaires : prévention des risques, indemnisation des victimes de maladie professionnelle, accident du travail ou de trajet, et tarification des entreprises. Pour mettre en œuvre sa mission de prévention, l'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur un réseau de caisses implantées sur tout le territoire, ainsi que sur l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Rhône-Alpes exerce ses missions auprès des salariés, retraités et entreprises de la région. Organisme de Sécurité Sociale, elle met en œuvre les politiques institutionnelles dans les domaines de la retraite, de l'action sociale, de l'accompagnement social et de la prévention des risques professionnels.

La Carsat accompagne les employeurs pour évaluer les risques professionnels au sein de leur entreprise et s'engager dans une démarche de prévention, afin de préserver la santé et assurer la sécurité de leurs salariés. La Carsat Rhône-Alpes agit prioritairement auprès d'entreprises et de secteurs professionnels ciblés pour leur forte sinistralité.

Plus d'infos sur [www.ameli.fr/employeurs](http://www.ameli.fr/employeurs) et sur [www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

**Contact presse** : Audrey MARVALIN - 04 72 91 96 79 - [contact.presse@carsat-ra.fr](mailto:contact.presse@carsat-ra.fr)